

GRACQ
Les Cyclistes Quotidiens
Locale d'Ixelles
Rue Jean-Baptiste Colyns, 3
1050 Ixelles
T +32 487 78 72 15
ixelles@gracq.org

Police d'Ixelles
François Peeters
Commissaire divisionnaire
Rue du Collège, 1
1050 Ixelles



Bruxelles, le 1^{er} février 2015

Objet : stationnement sauvage sur les pistes cyclables à Ixelles

Monsieur le Commissaire,

Le GRACQ d'Ixelles, défendant les intérêts des cyclistes sur le territoire de la commune, souhaiterait attirer votre attention sur la problématique de non-respect des pistes cyclables par des automobilistes, rendant la vie des cyclistes non seulement difficile mais dangereuse. Bien que des efforts aient déjà été observés sporadiquement, cette situation de fait demeure malheureusement encore en divers endroits, en témoigne l'exemple symptomatique illustré ci-dessous.

L'un de nos membres a documenté, durant six jours ouvrables consécutifs (entre le 16 et le 23 janvier 2015, entre 7h50 et 8h50), le stationnement sauvage d'une à plusieurs voitures sur la piste cyclable (tracée au sol) sur son trajet 'domicile-travail' au coin de l'avenue Auguste Rodin avec l'avenue de la Couronne. Le matin, l'avenue Auguste Rodin est systématiquement encombrée par une file de voitures que les cyclistes pourraient en principe aisément outrepasser en empruntant la piste cyclable. Seulement, le parking sauvage les contraint à attendre derrière les voitures ou à dépasser les files par la gauche. Pourant, il n'y a pas suffisamment de place lorsqu'il y a du trafic dans les deux sens, ce qui provoque des situations dangereuses et conflictuelles qui pourraient facilement être évitées en l'absence de stationnement sauvage. Le fait que ceci se reproduise quasi quotidiennement à cet endroit témoigne un sentiment d'impunité à l'encontre des automobilistes.

Ce type d'infraction est malheureusement relativement fréquent sur d'autres axes de la commune, à l'instar de :

- chaussée de Waterloo
- boulevard Général Jacques
- chaussée de Vleurgat entre Flagey et Louise dans le sens de la montée
- chaussée de Wavre, de la porte de Namur au carrefour rue de Naples/rue Solvay
- petite ceinture venant de Louise en direction de la porte de Namur
- rue de la Paix, dont le stationnement sauvage en soirée empêche les cyclistes d'emprunter le sens unique limité (SUL)
- rue de Stassart

Cette réalité de terrain souligne la nécessité d'avoir des interventions de police beaucoup plus

**SECRÉTARIAT
CENTRAL**

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

larges. C'est la raison pour laquelle nous vous appelons à prendre des mesures adéquates (amendes, remorquage) afin d'éviter que ce comportement persiste encore dans le futur, mettant les cyclistes en danger. A ce sujet, nous tenons à rappeler que, en vertu d'une circulaire diffusée par le parquet de Bruxelles en date du 21 décembre 2000, les services de polices sont sensés remorquer les véhicules dont le stationnement est jugé gênant, entravant la mobilité et la sécurité des usagers de la route. Parmi les circonstances jugées gênantes par la circulaire figure le stationnement irrégulier sur les pises cyclables.

Nous profitons également de la présente pour solliciter une rencontre avec vos services afin de pouvoir initier un dialogue constructif relatif aux difficultés rencontrées par les cyclistes à Ixelles et envisager, ensemble, des solutions pour y pallier.

En vous remerciant d'avance pour votre bonne attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pauline DE WOUTERS
Responsable du GRACQ d'Ixelles

Copie du courrier à :

- Willy DECOURTY, Bourgmestre de la commune d'Ixelles
- Caroline DESIR, Echevine de la mobilité de la commune d'Ixelles

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Photos illustrant la problématique du stationnement sauvage à Ixelles

1. Avenue Auguste Rodin, en direction de l'avenue de la Courronne, du 16 au 23 janvier 2015



2. Rue de Stassart, au carrefour avec la Chaussée d'Ixelles



SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org